

DEC 23/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 novembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 5 novembre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 23/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 15286



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 novembre 2020
(OR. en)

12482/20

FIN 808

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Destinataire:	Mme Bettina HAGEDORN, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 23/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 23/2020.

p.j.: DEC 23/2020



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 03/11/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRES: 17, 18

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 23/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1703 Santé publique

ARTICLE - 17 03 01 Troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020)	CE	-6 800 000,00
--	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1804 Promouvoir la citoyenneté européenne

POSTE - 18 04 01 01 L'Europe pour les citoyens -- Conforter la mémoire et renforcer la capacité de participation civique au niveau de l'Union	CE	6 800 000,00
---	----	--------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

17 03 01 - Troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020)

b) Données chiffrées à la date du 21/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	63 624 000,00
2 Virements	27 579 800,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	91 203 800,00
4 Crédits déjà utilisés	46 404 078,35
5 Crédits disponibles (3-4)	44 799 721,65
6 Prélèvement proposé	6 800 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	37 999 721,65
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,69 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	50 659,14
2 Crédits disponibles à la date du 21/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Cette ligne budgétaire a été renforcée début avril par un virement autonome à partir du chapitre 17 04 — Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire, afin de financer des mesures urgentes liées à la COVID-19 à un moment où l'instrument d'aide d'urgence (ESI) n'était pas encore opérationnel. Ces mesures ont en fin de compte été financées au titre de l'instrument d'aide d'urgence dès que celui-ci est devenu opérationnel. Par conséquent, un montant de 6,8 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour renforcer les programmes «Citoyens».

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

18 04 01 01 - L'Europe pour les citoyens -- Conforter la mémoire et renforcer la capacité de participation civique au niveau de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 21/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	26 959 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	26 959 000,00
4 Crédits déjà utilisés	17 457 796,01
5 Crédits disponibles (3-4)	9 501 203,99
6. Renforcement demandé	6 800 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	16 301 203,99
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	25,22 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	14 306,04
2 Crédits disponibles à la date du 21/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Les conventions-cadres de partenariat (CCP) relevant du programme «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020 durent jusqu'à la fin de 2021, tandis que celles relevant du programme «L'Europe pour les citoyens» 2014-2020 s'achèvent à la fin de 2020. Il y a donc un décalage d'un an entre ces deux programmes.

La Commission propose de remédier à ce décalage dans la perspective de la création du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs», qui résulte de la fusion des deux programmes précédents dans le prochain cadre financier pluriannuel. Par conséquent, un renforcement de 6,8 millions d'EUR en crédits d'engagement est nécessaire pour remédier au décalage pour une vingtaine de CCP.